



## AUTORISATION D'EXPLOITATION D'IMAGE, DU NOM ET DE LA VOIX

Personne Majeure

**La personne majeure dont l'identité est définie lors de son inscription aux ateliers du Digital Society Forum :**

1) **Déclare** avoir toute capacité pour consentir valablement la présente autorisation, confirme l'exactitude des renseignements indiqués lors de son inscription sur la page [http://digital-society-forum.orange.com/fr/inscription\\_ateliers](http://digital-society-forum.orange.com/fr/inscription_ateliers) aux ateliers du Digital Society Forum et être informé(e) du fait que toute déclaration mensongère est susceptible d'engager sa responsabilité ;

2) **Autorise gracieusement :**

Orange – société anonyme au capital de 10 595 541 532 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 380 129 866, ayant son siège social 78 rue Olivier de Serres, 75015 Paris (ci-après ensemble dénommée « **Orange** »),

- à fixer et reproduire son nom, son image et sa voix captées durant les ateliers du Digital Society Forum lors des prises de vues photographiques et/ou vidéo et d'enregistrements audio (ci-après collectivement dénommés « **les Contenus** ») réalisées par Orange ou par tout tiers de son choix, sur tout support électronique, numérique et/ou audiovisuel ;
- à exploiter son image, son nom et sa voix, dans le monde entier et pour une durée de cinq (5) ans à compter de la première diffusion des Contenus, ensemble ou séparément, en intégralité ou par extraits, à des fins de communication interne ou externe, sur tous médias audiovisuels et/ou sur les réseaux online (intranet et internet) et, de manière générale, sur tout autre support de communication sur lequel les ateliers du Digital Society Forum seraient relayés. Cette autorisation emporte, par ailleurs, la possibilité, pour Orange, d'adjoindre aux Contenus tous texte(s), légende(s) et/ou tous autres visuels jugés utiles et d'apporter à la « fixation initiale » toute modification qu'Orange jugera utile compte tenu des impératifs techniques, commerciaux ou autres ;

3) **Garantit** Orange contre tout recours et/ou action que pourrait former toute personne physique ou morale qui estimerait avoir des droits quelconques à faire valoir sur l'utilisation de son image ou tout autre élément le (la) concernant et qui serait susceptible de s'opposer à leur diffusion ;

**La présente autorisation :**

- fait l'objet d'un traitement automatisé dans le respect de la Loi Informatiques et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée ;
- est régie par la loi française et sera soumise, en cas de litige relatif à sa validité, son interprétation ou son exécution, à la compétence exclusive des tribunaux de Paris.